Mise en place du Pass sanitaire pour les lieux culturels métropolitains accueillant plus de 50 personnes

Suite aux dernières annonces du Président de la République et à leur application réglementaire, le Pass sanitaire sera obligatoire dans tous les lieux de culture et de loisirs à compter de ce mercredi 21 juillet. Ainsi, la Métropole Rouen Normandie mettra en œuvre, dès demain, une vérification de celui-ci sur l'ensemble des lieux culturels du territoire où se déploie sa programmation estivale et qui reçoivent simultanément plus de 50 spectateurs.